



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 118341

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'urgence de lutter contre l'obésité infantile. Avec un taux de croissance annuelle de 5,7 %, l'obésité est en passe de devenir le fléau sanitaire du XXI^e siècle. Or, parmi les causes du développement de ce phénomène, figure au premier rang des coupables, les publicités alimentaires regardées par les enfants et adolescents dans le cadre des programmes télévisuels qui leur sont dédiés. Face à cette situation, le Conseil supérieur de l'audiovisuel avait engagé en 2009 des discussions avec les départements ministériels de la santé et des sports pour mettre au point une charte visant à promouvoir de bonnes pratiques alimentaires sur les ondes. Bien que cette charte, signée le 18 avril 2009, et qui engageait, pour cinq ans les chaînes de télévision, les producteurs et les annonceurs, à participer à des programmes d'éducation aux bons comportements alimentaires ait été respectée, sa valeur pédagogique est, sinon annulée, au moins amoindrie par la poursuite, parallèlement des *spots* d'incitation à la consommation des produits sucrés ou gras. C'est pourquoi il lui demande de reprendre en main ce dossier en mettant à l'étude un dispositif d'encadrement des publicités alimentaires diffusées dans le cadre des émissions télévisuelles pour enfants et adolescents.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118341

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10015

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)